

## Rémunération des artistes interprètes jouant un rôle dans un film publicitaire au 1<sup>er</sup> janvier 2013

L'UDA, l'AACC et le SFA se sont mis d'accord pour établir en 2010 les rémunérations habituellement pratiquées au titre de l'interprétation d'un artiste interprète tenant un rôle principal dans un film publicitaire diffusé sur les antennes de télévision (et supports dérivés). Les rémunérations sont calculées sur la base d'un nombre de points proportionnels à la part de marché d'audience des chaînes de TV obtenue par l'étude 126 000 de Médiamétrie (individus de 15 ans et plus) et tenant compte d'un plancher de rémunération minimale forfaitaire pour les chaînes de faible audience, c'est-à-dire les chaînes de la TNT, du câble et des satellites.

Les critères retenus fournissent donc, pour les chaînes de télévision mentionnées ci-dessous, un certain nombre de points selon le barème ci-après ;

Part de marché	Nombre de points	Chaînes
de 40 à 50 %	100	
de 35 à 40 %	84	
de 30 à 35 %	73	
de 25 à 30 %	62	
de 20 à 25 %	51	TF1
de 15 à 20 %	41	
de 10 à 15 %	30	France 2
de 5 à 10 %	19	France 3, M6, W9
de 4 à 5 %	13	BFM TV
de 3 à 4 %	11	Canal +, NRJ 12
de 2 à 3 %	8,4	TMC, France 5, Direct 8, NT 1
de 1 à 2 %	6,2	Arte, Gulli, Direct star, NT1, France 4, i-télé
de 0,5 à 1 %	4,6	Canal + sport, Chaîne parlementaire, France O, Eurosport
de 0,1 à 0,5 %	3,5	Toutes les autres chaînes de la TNT, du câble et des satellites

En janvier 2012, la valorisation d'un passage s'obtient par le produit du nombre de points acquis par la chaîne et la **valeur du point : 1,747687470 €**.

Rappelons enfin que les usages fixent à 3 ans pour tout média, à l'exception du cinéma (deux ans), la licence d'utilisation des enregistrements des artistes interprètes, auxquels peuvent s'ajouter deux années supplémentaires en cas de diffusion à l'étranger.

(1) Cette annexe est réactualisée régulièrement depuis 1976

### Pour les principaux modes de diffusion ci-après

#### I - DIFFUSION TELEVISEE

#### 1. Rémunération par passage à l'antenne pour l'ensemble des chaînes hertziennes, du câble et par satellites, reçues en France

Chaînes de télévision	Rémunération habituellement pratiquée en euros	Assiette du calcul des cotisations sociales en euros
<b>Base</b>	<b>100</b>	<b>60</b>
TF1	89.13 €	53.48 €
France 2	52.43 €	31.46 €
France 3 (diffusion nationale)	33.21 €	19.92 €
M6	33.21 €	19.92 €
W9	33.21 €	19.92 €
BMF TV	22.72 €	13.63 €
Canal +, NRJ 12	19.22 €	11.53 €
TMC, Direct 8, France 5, NT 1	14.68 €	8.81 €
France 4, Arte, Direct star, Gulli, i-télé	10.84 €	6.50 €
La Chaîne parlementaire, France O, Eurosport, Canal + sport	8.04 €	4.82 €
Toutes les autres chaînes de la TNT, du câble et des satellites	6.12 €	3.67 €



## 2. Rémunération forfaitaire annuelle pour l'étranger (1)

Pays francophones ( <i>hors Europe y compris DOM/TOM</i> )	2 029.67€
DOM/TOM seuls	338.40€
Par pays isolés	1 015.21€
Europe	6 766.37€
Amérique du Nord ( <i>Canada - USA</i> )	6 766.37€
Reste du monde	6 766.37€
Droits mondiaux	13 532.02€

(1) Ces rémunérations étant forfaitaires, elles sont soumises en totalité aux cotisations sociales.

## 3. - Diffusion hertzienne locale

Rémunération établie **de gré à gré** pour les télévisions locales hertziennes.

## II - DIFFUSION EN CIRCUITS FERMES DE TELEVISION PRIVEE

Différents types de circuits	Rémunération habituellement pratiquée	Assiette du calcul des cotisations sociales
	<b>100</b>	<b>60</b>
<b>base</b>		
a - Réseaux de concessionnaires ou magasins en franchise <i>Par période de 3 mois</i>		
Nombre de concessionnaires X	1,28 €	0,77 €
b - Diffusion en continu "type aéroport", "salons", lieux de passage <i>par tranche de deux semaines non fractionnables à compter du premier jour de diffusion</i>		
Nombre de points X (1 salon = 1 point, 1 aéroport = 1 point)	3,87 €	2,32 €
c - diffusion points de vente et grandes surfaces <i>par période de 2 semaines à partir du premier jour de diffusion fractionnable pour cause de fermeture hebdomadaire</i>		
Nombre de points de vente X	2,58 €	1,55 €

## III - DIFFUSION COMMERCIALE DANS LES SALLES DE CINEMA

Différents types de diffusion en salles	Rémunération habituellement pratiquée	Assiette du calcul des cotisations sociales
	<b>100</b>	<b>60</b>
<b>Base</b>		
<b>a - Film publicitaire diffusé en circuit cinéma</b>		
Rémunération d'une diffusion dans une salle pour une semaine	0,64 €	0,38 €
<b>b - Tests de film en salles de cinéma</b>		
<i>Province : Durée maximum du test, 3 semaines, 24 salles choisies au départ de manière définitive (forfait)</i>	386.81 €	232.08 €
<i>Paris/Banlieue : Durée maximum du test, 1 semaine, 5 salles choisies au départ de manière définitive (forfait)</i>	258.12 €	154.87 €
<i>Test national : additionner la rémunération Paris/province</i>	644.93 €	386.96 €
<b>c - Film institutionnel court métrage exploité exceptionnellement en salles cinéma</b>		
Prix de base par semaine et par salle	5.15 €	3.09 €

Suite page suivante



**IV - UTILISATION DE L'OEUVRE AUDIOVISUELLE PAR VIDEOGRAMME, CD-ROM, DVD et DVD-ROM, INTERNET, etc.**

Rémunération établie **de gré à gré** pour les :

- Circuits commerciaux vente/location au public,
- Circuits pédagogiques,
- Diffusion en milieu professionnel,
- Diffusion sur réseau informatique.

**V - UTILISATIONS D'IMAGES OU D'ENREGISTREMENTS SONORES EXTRAITS DE L'OEUVRE AUDIOVISUELLE.**

**L'artiste interprète accepte les utilisations suivantes :**

**Publicité sur le lieu de vente**, tels que frontons, gondoles et présentoirs, affichettes, pancartes, etc. : rémunération établie **de gré à gré** en fonction de la quantité et de la durée de mise en place.

**Publicité sur conditionnements et emballages** : rémunération établie **de gré à gré** en fonction de la durée d'utilisation.

**Publicité par affichage** : rémunération établie **de gré à gré** en fonction de la quantité et de la durée.

**Publicité dans la presse** : rémunération établie **de gré à gré** en fonction de la durée.

**Publicité à la radio** : rémunération établie **de gré à gré** en fonction de la durée.

**Site web ou publicité insérée sur un site** : rémunération établie **de gré à gré** en fonction de la durée ou d'un critère d'audience sur une période donnée.

**VI - REMUNERATION DE LA JOURNEE DE TOURNAGE**

<b>Salaire brut pour 2013</b>	<b>1 206,91 €</b>
-------------------------------	-------------------

